



espace
renov'
habitat

VIENNE CONDRIEU
AGGLOMÉRATION

Vous êtes

propriétaire ou **copropriétaire**

Vous souhaitez

engager des travaux

de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie
ou de remise aux normes ?

Pour des conseils et un accompagnement

gratuits et indépendants

Poussez la porte de l'Espace Rénov'Habitat.

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Quelque soit votre projet, l'Agglo vous propose un accompagnement **neutre, gratuit et anti-arnaque**

Mon projet



J'ai un projet pour **isoler, mieux chauffer** ou **mieux ventiler** mon logement ou ma copropriété



J'ai besoin de conseils pour **comprendre** mes devis, mes factures d'énergie



Je dois effectuer des travaux lourds de **remise aux normes** (logement dégradé ou insalubre)



J'ai besoin d'**aides financières** pour des travaux d'économies d'énergie



Je dois **adapter** mon logement pour pouvoir y **rester plus longtemps**



J'achète un logement à **rénové** pour l'habiter ou le mettre en location



Je veux **installer** des panneaux photovoltaïques

Mes contacts

Mon bien est situé dans le Rhône*

Je contacte un conseiller France Renov' de l'**ALTE69** (Agence Locale de Transition Énergétique du Rhône) :

☎ 04 37 48 25 90

✉ particuliers@alte69.org

Permanences d'information sur rendez-vous :
chaque 1^{er} mercredi du mois
de 9h30 à 16h30
à Condrieu
(salle des Éclats - 11 rue de la Mairie)

Mon bien est situé dans l'Isère*

Je contacte un conseiller France Renov' de l'**AGEDEN** (Association pour une GEstion Durable de l'Énergie) :

☎ 04 76 14 00 10

✉ infos@infoenergie38.org

Permanences d'information sur rendez-vous :
3 mercredis par mois
de 9h à 13h
à Vienne
(siège de l'Agglo - 30 avenue GI Leclerc - Bâtiment Antarès)

Si je suis **propriétaire occupant modeste** ou **propriétaire bailleur**, et si ma situation le nécessite, je serai orienté vers SOLiHA. Je **bénéficierai d'un accompagnement renforcé**, et des **aides complémentaires** de l'Agglo pourront être mobilisées.

Mon parcours accompagné

1

J'ai un projet, une question ou j'ai besoin de conseils
Je contacte un conseiller France Renov' (voir ci-contre)

2

Un conseiller qualifié mon projet et mes besoins
et me propose un accompagnement adapté

3

Une visite du logement à rénover ou un rendez-vous est organisé avant la rédaction d'un rapport détaillé

4

Je choisis les professionnels agréés et je fais valider les devis par les conseillers qui restent disponibles pour suivre mon projet

i

Pour bénéficier des aides

Il est nécessaire d'attendre la validation finale du dossier avant de commencer les travaux.
Les travaux doivent être réalisés par des professionnels RGE (Reconnus Garants de l'Environnement)**

** sauf les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie



J'ai besoin de conseils **juridiques, financiers ou fiscaux**

Que mon bien soit situé dans le Rhône ou dans l'Isère, je contacte un conseiller de l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) :

☎ 04 76 53 37 30

✉ contacts@adil-isere.com

Permanences d'information gratuites sur rendez-vous :
tous les mercredis, de 14 h à 17 h à Vienne (siège de l'Agglo - 30 avenue GI Leclerc - Bâtiment Antarès)

Un dispositif spécifique⁽¹⁾ pour les propriétaires et copropriétaires de biens situés dans le Centre Ancien de Vienne

Je suis propriétaire ou copropriétaire d'un bien⁽²⁾ situé dans le Centre Ancien de Vienne

Mon bien nécessite des travaux (amélioration énergétique, adaptation à la perte d'autonomie ou travaux lourds de remise aux normes) : **je peux bénéficier d'un accompagnement renforcé, de conseils et d'aides financières pour mener mon projet à bien.**

Je contacte **Urbanis**

☎ 04 85 69 63 71

✉ opahruvienne@urbanis.fr

Permanences d'information

sans rendez-vous :

À Vienne

(mairie - Place de l'Hotel de Ville)

Les 2^e et 4^e mercredis du mois
de 9 h à 12 h



(1) : Dans le cadre de l'opération Cœur de Ville, l'Agglo et la Ville de Vienne ont souhaité mettre en place un dispositif particulier avec L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), qui favorise la réhabilitation de logements anciens, d'immeubles dégradés à requalifier et réaffecter pour favoriser l'attractivité et améliorer l'image des centres-villes.

(2) : Sont éligibles les logements du parc privé, maisons ou appartements, ayant plus de 15 ans et situés dans le périmètre du centre ancien de Vienne (voir la carte).

Mon parcours accompagné

1

**J'ai un projet, une question
ou j'ai besoin de conseils**

Je contacte Urbanis
(voir ci-dessus)

2

Un premier rendez-vous

me permet de faire analyser
ma demande et déclenche la
visite de mon domicile par un
expert d'Urbanis

3

Je fais réaliser des devis

auprès d'entreprises qualifiées
RGE. Urbanis m'aide à obtenir
les aides auxquelles j'ai droit

4

Je commence mes travaux

après accords des différentes
subventions. Urbanis
m'accompagne tout au long
des travaux

5

J'obtiens mes aides

après l'achèvement des
travaux et après une visite de
fin de chantier par Urbanis

En savoir plus
et vérifier
l'éligibilité
de mon adresse

